



Faute inexcusable et maladie professionnelle

Par Visiteur

Suite a ma maladie professionnel du 01/07/2011 j'ai invoqué la faute inexcusable j'ai un taux IPP de 20 pour cent divisé par 2 soit 10 opération hernie discale L4/L5 S1 séquelle sciatique nerf abîmé 700 euros trimestrielle peut j'ai écrit à la sécurité sociale pour invoquer la faute inexcusable dans mon cas puis-je invoquer une répression par mon employeur quelle sont les éléments pour qu'il soit reconnu témoignage essayer de me donner toute l'information nécessaire.

Par Visiteur

Cher monsieur,

séquelle sciatique nerf abîmé 700 euros trimestrielle peut j'ai écrit à la sécurité sociale pour invoquer la faute inexcusable dans mon cas puis-je invoquer une répression par mon employeur quelle sont les éléments pour qu'il soit reconnu témoignage essayer de me donner toute l'information nécessaire.

Conformément à un célèbre arrêt de la Cour de cassation du 16 juillet 1941, la faute inexcusable est définie comme

« une faute d'une gravité exceptionnelle, dérivant d'un acte ou d'une omission volontaire, de la conscience du danger que devrait en avoir son auteur, de l'absence de toute cause justificative et se distinguant de la faute intentionnelle par le défaut de l'élément intentionnel »

En conséquence, la faute inexcusable suppose une faute grave de la part de votre employeur en terme de conscience: Il doit avoir connaissance du danger, ou à tout le moins, il aurait dû en avoir connaissance.

Or, vous ne rapportez rien sur les circonstances de l'accident, ni même sur la possibilité pour l'employeur d'avoir eu connaissance d'un quelconque danger.

Sans ces renseignements, je ne peux guère me prononcer.

Très cordialement,

En attente de renseignements complémentaires.

Par Visiteur

Suite à des mouvements répétitifs vidange machine à laver avec pompe flux non mise en place de palan pour lever la pompe par mon employeur nettoyage des crepines filtre 30 kg ans depuis 15 ans pas de mise en place de moyen pour pouvoir soulager le dos accroupi sur genou pour pouvoir faire ces travaux pas de moyen de sécurité.

Par Visiteur

Cher monsieur,

suite à des mouvements répétitifs vidange machine à laver avec pompe flux non mise en place de palan pour lever la pompe par mon employeur nettoyage des crepines filtre 30 kg ans depuis 15 ans pas de mise en place de moyen pour

pouvoir soulager le dos accroupi sur genou pour pouvoir faire ces travaux pas de moyen de securite.

Vous avancez des éléments qui laissent clairement à penser l'idée qu'il existe bel et bien une faute inexcusable:

La difficulté récurrente de la tâche, la longue durée de la chose laissent présumer que votre employeur aurait du connaitre le danger, et aurait du dès lors y remédier.

Toutefois, il convient de constituer une véritable dossier pour faire valoir vos droits. Aussi, je vous invite à prendre un avocat afin que ce dernier réunisse les preuves de ce danger et le cas échéant, saisisse le conseil des prud'hommes.

Très cordialement.

Par Visiteur

Ce nest pas les prudhomme mais la cour de cassation qui
decide (tass) que faut il que je monte comme dossier que vous faut il comme preuve.

Par Visiteur

Cher monsieur,

ce nest pas les prudhomme mais la cour de cassation qui
decide (tass) que faut il que je monte comme dossier que vous faut il comme preuve.

Oui, pardon. C'est bien le tribunal des affaires de la sécurité sociale (et non d'ailleurs aussi la Cour de cassation).

Vous devez prendre un avocat dans la mesure où il convient de démontrer un certain nombre de choses et que seul, c'est très difficile.

En effet, depuis un arrêt de principe du 16 Juillet 1941 de la Cour de cassation, la faute inexcusable se définit comme une faute:

- * d'une gravité exceptionnelle,
- * dérivant d'un acte ou d'une omission volontaire,
- * de la conscience du danger que devait en avoir son auteur,
- * de l'absence de toute cause justificative, et se distinguant par le défaut d'intention de la faute intentionnelle.

En conséquence, il convient en l'espèce de démontrer que chacun de ces points est rempli.

Très cordialement.

Par Visiteur

Connaissez vous un tres bon avocat sur paris 75 94 ou 77
svp cdt.

Par Visiteur

Cher monsieur,

connaissez vous un tres bon avocat sur paris 75 94 ou 77
svp cdt.

Hélas non!

J'exerce en effet sur Montpellier ce qui est loin d'être à proximité.

Mais un avocat spécialisé en Droit du travail ou sous une autre appellation droit social, conviendra parfaitement.

Très cordialement.